

**Recommandation de SwissDRG SA pour la version de tarification 14.0/2025 concernant les
rémunérations supplémentaires
ZE-2025-243 Etranacogene dezaparvovec, intraveineuse**

En janvier 2025, le médicament Etranacogene dezaparvovec, intraveineuse (ATC B02BD16) a été admis à la liste des spécialités. SwissDRG SA recommande une tarification selon la liste des spécialités valable à partir du 01.01.2025.

ZE-2025-243	ATC	Etranacogene dezaparvovec, intraveineuse	Dose	Montant
ZE-2025-243.01	B02BD16	Etranacogene dezaparvovec	1 AN	Tarification selon la liste des spécialités

Prise en charge uniquement si l'assureur-maladie a donné préalablement une garantie spéciale après avoir consulté le médecin-conseil selon l'OPAS.